

Q. Dans l'année 1905? R. Je ne puis vous donner la date exacte, je me rappelle que c'est il y a cinq ou six ans.

Q. Connaissez-vous les raisons qui ont motivé cette poursuite? R. D'une manière générale, je sais qu'il y avait un effort pour empêcher le pari sur le champ de courses au Woodbine.

Q. Vous savez qu'il a été traduit en cour de police? R. Oui.

Q. Comme étant le président du Jockey Club d'Ontario? R. A titre de président du club qui l'avait permis.

Q. Et connaissez-vous l'instigateur de cette poursuite? R. Je ne sais pas qui l'avait provoquée.

Q. Cette cause est rapportée dans les rapports judiciaires d'Ontario, 1905, page 202.

Le PRESIDENT.—Voulez-vous me permettre de vous demander en quoi cela affecte la question qui est devant nous.

M. McCARTHY.—Le livre de E. King Dodds mentionne cela.

Le PRESIDENT.—Le livre de E. King Dodds ne fait aucune mention de cela.

M. MOSS.—Je trouve que cela affecte la question de cette façon. Cela démontre le point de vue que prenait feu M. Hendrie, un homme d'un haut rang parmi ses concitoyens, un homme de foi chrétienne; cependant, il était si convaincu en ce qui regarde la liberté personnelle et celle du sujet qu'il consentit à subir une poursuite dans ce cas et se laisser trainer en cour de police et, comme un zélé du sport, il voulut encourir tout reproche attaché à sa personne, bien qu'aucun homme pût croire un instant que feu M. Hendrie s'occupait de courses pour l'appât du gain; il y perdit même de l'argent, mais, cependant, ses convictions étaient si profondes sur la question du droit du sujet et sur l'opportunité de permettre à ceux qui désiraient parier, de le faire librement et sous des auspices convenables, qu'il se soumit à cette indignité.

Le PRESIDENT.—Je crois que M. Hendrie était un parfait gentilhomme, et si quelqu'un, par malice ou par absence de prudence, le poursuivit, c'est une honte, mais je ne vois pas en quoi cela intéresse la discussion.

M. McCARTHY.—Sûrement, si on se rappelle ce que vous avez lu dans le livre d'E. King Dodds, où l'on voit que M. Hendrie n'était pas lui-même un parieur et qu'il a fait la déclaration que vous avez citée à un jeune homme qui lui parlait au temps où il était président du Jockey Club d'Ontario et permettait l'état de chose en question et non seulement le permettait, mais facilitait son existence et croyait que c'était le meilleur moyen de contrôler le mal, que vous avez décrit, mal auquel il ne participait pas lui-même, à preuve qu'il consentit à subir une poursuite, à porter sa cause devant un tribunal supérieur et à faire renverser le jugement qui l'avait condamné, tout ceci démontre que, nonobstant ses sentiments personnels sur le sujet et le fait qu'il ne pariait pas lui-même, il croyait agir dans les meilleurs intérêts du public en permettant les paris sur le champ de courses dont il était le président et pensait ne faire de mal à personne, pas plus au public parieur qu'à celui auquel le pari répugne.

Le PRESIDENT.—Le plus qu'il ressort de cela, c'est que M. Hendrie était un chrétien.

M. McCARTHY.—J'expose ses vues.

Le PRESIDENT.—C'était un gentilhomme chrétien qui avait ses vues sur le pari, mais qui ne cherchait pas à intervenir avec ceux qui, autrement—

M. McCARTHY.—Je vais plus loin que cela. William Hendrie n'était pas un homme qui aurait soutenu une thèse qu'il aurait crue fausse. Je pose la question à l'encontre du témoignage de M. Shearer. M. Shearer a dit: "Je ne dis pas que c'est un péché. Vous pouvez croire que ça n'est pas un péché et vous le faites, mais je ne le ferais pas." M. Hendrie dit au contraire: "Je ne le fais pas, mais je ne vois pas de mal à ce que vous le fassiez et je vous permettrai de le faire sous mes auspices et je protégerai les auspices sous lesquelles il se fait." Il va devant le tribunal pour le protéger et il l'a protégé.